

Zeitschrift:	Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber:	Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band:	40 (1962)
Heft:	1
Artikel:	Les tâches de la Comission d'étude des problèmes de la vieillesse
Autor:	Saxer, M.A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-721809

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wir unsere Arbeitskraft angetragen haben, sind misstrauisch den Senioren gegenüber, so dass wir bezüglich der Arbeit schon oft von der Hand in den Mund leben mussten. Gewisse Firmen stört es, dass es sich um eine *jüdische* Werkstatt handelt. Zum Glück jedoch waren wir noch nie gezwungen, unsere Senioren wegen Arbeitsmangels heimzuschicken. Manche Senioren sehen unsere finanziellen Schwierigkeiten und fürchten sogar, dass die Werkstatt geschlossen werden könnte. Wir sind gewillt, das Experiment auf alle Fälle zwei Jahre durchzuführen und erst nachher zu entscheiden, wie es weitergehen soll. Die Mitgliederbeiträge bringen uns etwas Entlastung, und zum Start erhielten wir von privater Seite einen einmaligen Beitrag à fonds perdu.

Unsere Leiterin setzt sich voll ein und ist selbst begeistert von unserem Experiment. Sie sagt uns heute schon, dass die Werkstatt für die Senioren selbst nicht mehr wegzudenken ist. Zur Zeit beschäftigt sie 20 Arbeitnehmer.

Die moderne Medizin verlängert die Lebenserwartung, aber ein anderes Problem ist noch zu lösen, nämlich was können wir für die Alternden tun? Dieses Problem ist weit tiefer als nur Gerontologie; denn es umfasst nicht nur das Altern, sondern alle, die sich mit dem Alter beschäftigen. Wenn wir versuchen, den Senioren erfolgreich zu helfen, so helfen sie auch uns; denn sie bringen Reichtum in unser Leben. Sie lassen uns teilhaben an dem grossen Abenteuer und an der Lösung zahlreicher Probleme. Je mehr Menschen auf dem Gebiete für die Betagten arbeiten, umso erfolgreicher werden wir sein, und umso besser können wir die grosse Aufgabe in Angriff nehmen.

Elisabeth Bollag

Les tâches de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse

Par M. A. Sacher, directeur

Conférence donnée lors de l'Assemblée des délégués de la Fondation suisse «Pour la vieillesse» le 16 octobre 1961, à Coire

Le Comité de direction de la Fondation suisse «Pour la vieillesse» a créé le 27 mars 1961 une commission d'étude des problèmes de la vieillesse. J'aimerais vous donner ici une *vue d'ensemble* des tâches de cette commission.

13 Au cours de ces dernières décennies, les questions qui se rap-

portent à la vieillesse ont inspiré un intérêt toujours croissant. Ceci n'est pas un effet du hasard. Les grands progrès réalisés dans le domaine de la médecine, de la biologie, de l'hygiène ont eu pour effet, notamment, de prolonger considérablement la vie humaine. Il y a 50 ou 60 ans, l'âge moyen des décès était de 49 ans pour les hommes et d'un peu plus de 52 ans pour les femmes; aujourd'hui il dépasse 66 ans pour les hommes et approche des 71 ans pour les femmes.

Il s'ensuit un grand décalage dans les classes d'âge qui constituent la population de notre pays. Ainsi, le nombre des personnes âgées de plus de 65 ans représente 18 pour-cent du nombre total des personnes ayant dépassé 20 ans. Ce pourcentage augmente sans cesse et atteindra probablement, dans une quinzaine d'années, 25 pour-cent. Le nombre des personnes des deux sexes ayant dépassé 65 ans était, en 1948, de 421 000 pour la Suisse; il s'élève aujourd'hui à environ 547 000. D'après les calculs les plus récents, il pourrait dépasser 783 000 en 1976. Cette évolution intéresse non seulement les personnes âgées, mais aussi le peuple tout entier. Les problèmes qu'elle soulève présentent de nombreux aspects et touchent pratiquement toutes les relations humaines; leur actualité et leur importance exigent un examen sérieux et une solution.

Dans d'autres Etats, l'étude des questions de la vieillesse est plus avancée que chez nous; ainsi, aux Etats-Unis, il existe des groupes de travail et des associations qui s'y consacrent. En Allemagne, en Grande-Bretagne, au Danemark, en Suède, elle se pratique sur une grande échelle. En France on a entrepris récemment des recherches approfondies sur ce problème. En Suisse, on a fait les premiers pas dans l'étude scientifique de la vieillesse. Sur l'initiative des médecins, le Dr Vischer, de Bâle, et le professeur von Albertini, de Zurich, ont fondé la Communauté suisse de travail pour l'étude médicale de la vieillesse; cette association, qui forme une section de la Société internationale de gérontologie, s'occupe de l'aspect médical du problème. L'Association suisse de politique sociale a créé, il y a quelques années, une sous-commission spéciale d'aide à la vieillesse pour l'étude des problèmes de la vieillesse.

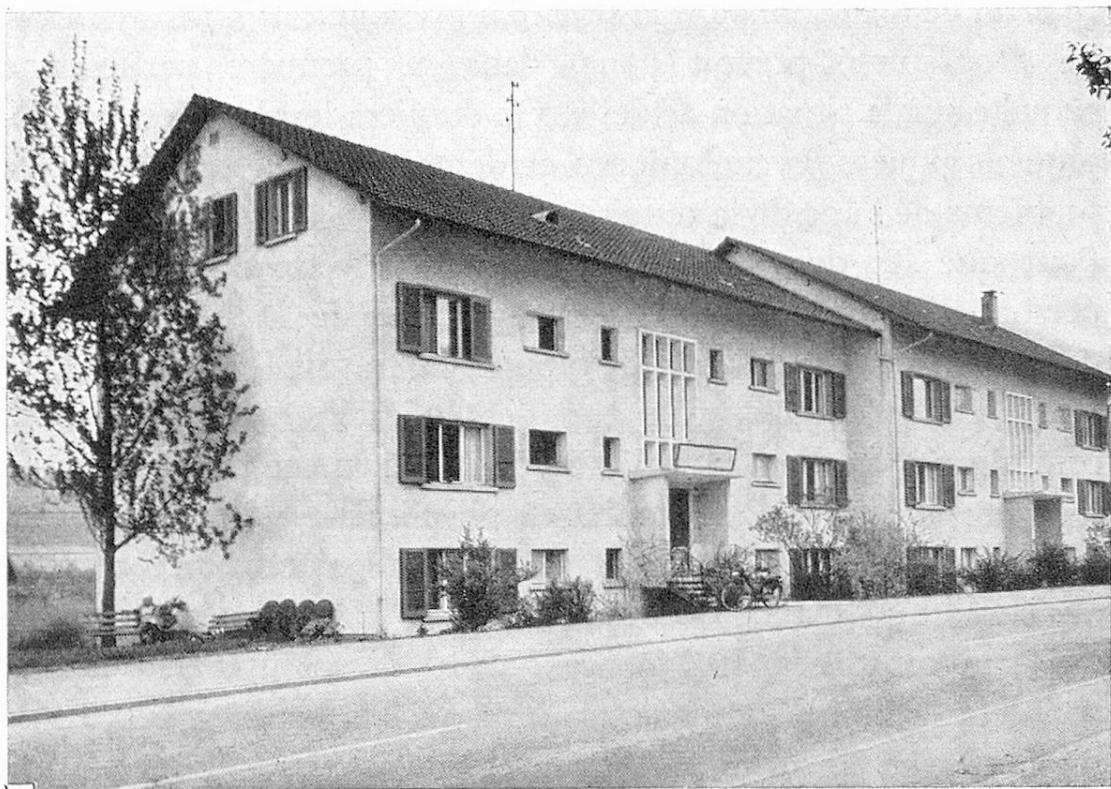
Le 30 septembre 1952, le conseiller national Jaekle avait présenté au Conseil national le postulat suivant:

«La composition, selon l'âge, de la population suisse s'est profondément modifiée au cours des dernières dizaines d'années.

De nouveaux problèmes se posent ainsi quant aux maladies de la vieillesse et à l'occupation des gens âgés.

Le Conseil fédéral est prié d'examiner s'il ne conviendrait pas de créer une commission spéciale, analogue aux commissions contre l'alcoolisme ou pour la lutte contre le rhumatisme, qui constituerait un office central chargé de délimiter les champs d'activité dans toutes les questions concernant l'aide aux gens vieillissants ou âgés, qui rassemblerait la documentation utile, élaborerait des propositions pour la formation de médecins et de personnel spécialisés, éluciderait la question des professions pour gens âgés et fournirait à ce sujet des informations sous une forme scientifique et vulgarisatrice.»

Ce postulat a été accepté le 8 décembre 1952 par le Conseil fédéral et le Conseil national. Dans son préavis, le Conseil fédéral reconnut l'urgence des questions qui y sont soulevées, ainsi que la nécessité de faire étudier les questions de la vieillesse par une commission spéciale, mais estima que la création de cette commission devrait être confiée de préférence à la Fondation suisse «Pour la vieillesse».



Pflegeheim Brunnematt, Wangen b. O.

Infolge Neueröffnung verschiedener staatlich subventionierter Heime in unserer Gegend werden im Sommer 1962 in unserem Privatheim sechs Plätze frei. Wir legen grossen Wert auf eine sorgfältige, individuelle Pflege.

Richten Sie Ihre Anfrage an die Leitung: Telefon (062) 5 64 66.

Création et tâches de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse

Le Comité de direction a accepté, par la suite, d'assumer, conformément au vœu exprimé par le postulat, la fonction d'organe central pour les questions de la vieillesse et de créer une commission à cet effet. Il demanda cependant qu'une base juridique fût créée aussitôt que possible pour réglementer le côté financier de l'exécution de ces tâches.

Au printemps 1961, le comité de direction nomma la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse. Cette commission compte 19 membres et comprend des représentants des organisations d'employeurs et d'employés, des organisations d'utilité publique, des cantons et communes et de la Fondation «Pour la vieillesse».

Depuis lors, le programme de la commission a été établi en collaboration avec la Fondation «Pour la vieillesse». Il prévoit une enquête sur tous les problèmes qui concernent la vieillesse. Pour pouvoir déterminer ce qui doit être fait à l'avenir, il est nécessaire en effet de bien connaître la situation présente.

Le programme prévoit donc, dans sa première partie, une enquête sur la situation actuelle. On étudiera les données médico-physiologiques, psychologiques et démographiques, ainsi que le problème de l'âge de la retraite.

Pour que les questions à l'étude puissent être confiées à des personnalités compétentes, le programme de la commission a prévu, en outre, la création de groupes de travail.

Un premier groupe, composé des médecins membres de la commission, étudiera la vieillesse du point de vue médico-physiologique: Début de la vieillesse, phénomène de la longévité, maladies et infirmités de la vieillesse. Il s'occupera en outre de l'aspect psychologique du problème. Un deuxième groupe, qui sera constitué par l'Office fédéral des assurances sociales, abordera le problème du point de vue démographique et économique: Structure d'âge de la population, rapport entre les personnes exerçant une activité lucrative et les personnes sans activité lucrative, problème du vieillissement de la population. Ce deuxième groupe aura en outre à examiner la question de l'âge de la retraite: En général; comparaison avec l'étranger; les divers domaines du droit (assurances sociales, aide sociale, caisses de pension et de prévoyance), le droit du travail (statut des fonc-

tionnaires, conventions collectives de travail) et les autres domaines du droit (autorités, magistrats, etc.).

Dans l'étude de la situation actuelle de la vieillesse, les problèmes économiques et sociaux des personnes âgées jouent naturellement un rôle important. C'est pourquoi quatre autres groupes de travail se consacreront à la situation économique et sociale des personnes âgées sous ses divers aspects:

Un groupe de travail étudiera la situation des salariés âgés, des ouvriers (y compris les travailleurs agricoles), des employés et fonctionnaires.

Ce groupe examinera les moyens d'existence des salariés âgés: Revenu du travail (âge de la retraite, retraite, continuation du travail, évolution du revenu du travail); autres moyens d'existence des personnes âgées à la retraite (prestations des assurances et de la caisse de prévoyance de l'entreprise, prestations d'œuvres d'assistance privées, prévoyance personnelle en vue de la vieillesse, assistance entre parents, assistance publique).

Deux groupes de travail spéciaux s'occuperont de la situation des personnes âgées de condition indépendante. Le premier étudiera celle des agriculteurs de condition indépendante; il est présidé par le sous-directeur de l'Union suisse des paysans. En principe, cette catégorie a les mêmes sources de revenu que la précédente: Revenu du travail, autres moyens d'existence des agriculteurs de condition indépendante (assurances sociales, AVS, aide à la vieillesse, prévoyance personnelle, assistance entre parents, revenu résultant d'un contrat d'entretien viager, assistance publique). Toutefois, ces facteurs ont une autre valeur pour les personnes travaillant dans l'agriculture que pour les salariés.

Un autre groupe de travail étudiera la situation des personnes de condition indépendante dans l'industrie et les arts et métiers, sous la surveillance d'un membre de l'Union suisse des arts et métiers. Il aura lui aussi des problèmes spéciaux à résoudre. Un autre groupe encore examinera la situation des personnes de condition indépendante dans les professions libérales; il est présidé par un médecin de condition indépendante.

Enfin, un groupe de travail spécial (dirigé par l'Office fédéral des assurances sociales) étudiera la situation des personnes âgées sans activité lucrative.

Une fois que la situation actuelle aura été explorée et élucidée dans son ensemble et dans chaque catégorie importante, on

pourra aborder les problèmes de la vieillesse proprement dits. Les mêmes groupes de travail qui auront étudié la situation actuelle des personnes âgées dans les diverses catégories devront examiner le problème de la sécurité économique de la vieillesse: pour les salariés, pour les agriculteurs de condition indépendante, pour les personnes de condition indépendante dans l'industrie et les arts et métiers, pour les personnes de condition indépendante dans les professions libérales et pour les personnes sans activité lucrative.

Un important problème devra être particulièrement étudié: celui du logement. On s'occupera de la situation des personnes âgées vivant dans le cercle familial en ville ou à la campagne et des soins qu'elles reçoivent des parents ou d'autres personnes. Une catégorie spéciale est celle des vieillards ayant leur propre logement, vivant dans des habitations spécialement conçues pour eux ou dans des homes.

La question des occupations des personnes âgées est également à examiner. Un groupe de travail spécial étudiera donc les tâches publiques et privées des personnes âgées, leur vie en société, leurs distractions, etc.

Un autre groupe, dirigé par la Fondation «Pour la vieillesse», s'occupera des problèmes de l'aide aux personnes âgées et de l'assistance: œuvres en faveur des vieillards, aide matérielle, morale et sociale aux vieillards.

Bien entendu, cette vaste enquête n'aura sa raison d'être que si l'on en tire des conclusions utiles. Aussi les groupes de travail devront-ils déterminer tout particulièrement quelles seront les mesures à prendre à l'avenir dans les différents domaines. Il faudra tenir compte, à cet égard, des diverses compétences entre lesquelles est partagé le champ d'activité des œuvres «Pour la vieillesse» et des œuvres sociales en général dans notre pays (organes publics et privés). Il faudra donc déterminer quels postulats devront être adressés à la Confédération, aux cantons, aux communes, aux organisations d'aide privée, aux employeurs, aux associations, etc.

Suite du programme

Le programme prévoit que les dix groupes de travail devraient présenter leurs rapports jusqu'à la fin de l'année à la Commission plénière.

Dès que les rapports lui seront parvenus, la Commission les

discutera séparément et se prononcera notamment sur les postulats. Ceci fait, elle établira sur la base de ces décisions son rapport général. Nous espérons qu'il en résultera un document complet, qui donnera des informations détaillées sur tous les problèmes de la vieillesse.

Le rapport sera remis alors au Comité de direction de la Fondation «Pour la vieillesse». Nous espérons que celui-ci pourra l'approver. Si tel est le cas, il faudra procéder à la publication en allemand et en français. Le rapport, en effet, devra être envoyé à tous les organes compétents de la Confédération, des cantons, des communes, des institutions d'utilité publique, des associations d'employeurs et de salariés, etc., qui auront à se prononcer à son sujet.

La tâche principale de la Fondation «Pour la vieillesse» sera donc d'intervenir systématiquement auprès des organes compétents en faveur de l'exécution des postulats. Ce sera une lourde tâche qui nécessitera plusieurs années.

Lorsque l'AVS entra en vigueur en 1948, certains milieux craignirent que l'activité de la Fondation «Pour la vieillesse» ne perde de son importance. Nous n'avons jamais partagé cette appréhension.

Cet exposé vous a montré que les tâches incombant à la Fondation «Pour la vieillesse» ne feront que croître à l'avenir. Elles prendront sans doute un caractère un peu différent de celui de naguère, mais leur importance augmentera.

Praktische Altershilfe in Dietikon

Am 4. November 1961 fand die Jahresversammlung der Schweizerischen Gerontologischen Gesellschaft in Zürich statt, an welcher das Problem der Pensionierung und der Beschäftigung der Betagten behandelt wurde. Fräulein P. Jucker, Fürsorgerin der Gemeindeverwaltung Dietikon ZH, berichtete, was in ihrer Ortschaft in den letzten Jahren auf dem Gebiet der Altersfürsorge unternommen wurde. Ihr Vortrag fand allgemeinen Beifall. Wir freuen uns, die Ausführungen von Fräulein Jucker unseren Lesern zugänglich zu machen. Wir erfahren daraus, wie hilfreich die Altersfürsorge in einer Gemeinde gestaltet werden kann, wenn initiative Kräfte am Werk sind.

Die Redaktion